

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 novembre 2014

Le six novembre deux mille quatorze, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Andrezé se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Yves ONILLON, Maire.

Secrétaire de séance : Sabrina RETHORE

Etaient présents : Jean-Yves ONILLON, Maire, Olivier DUPAS, Dolorès AUGER, Marie-Juliette TANGUY, adjoints, Brigitte POHU, Anne BOURCHENIN, Luc MARTIN, Dominique GOURDON, Jean-Luc BOSSOREIL, François-Xavier LECLERC, Magalie ANISIS, Sandrine NDIAYE, Sabrina RETHORE, Céline LAURENDEAU, Jean-Claude MORINIERE.

Absents excusés : Serge COUSSEAU qui a donné pouvoir à Olivier DUPAS, François-Xavier LECLERC qui a donné pouvoir à Dolorès AUGER, Jérémy THOMAS qui a donné pouvoir à Jean-Yves ONILLON, Eloïse LARDEUX qui a donné pouvoir à Sandrine NDIAYE,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Convocation du 29 octobre 2014

Nombre de votants : 19

Affichage du compte-rendu le 14 novembre 2014

→ **Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 3 octobre 2014**

Le compte-rendu du 3 octobre est approuvé à l'unanimité.

→ **Rendu des décisions du maire dans le cadre de sa délégation**

Décision du Maire 2014-12 : renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle WE71 située au-dessus du lotissement privé des Vignes.

→ **Comptes rendus des commissions communales**

– **Commission « Espaces publics, bâtiments communaux »**

Travaux voirie

Le plateau sécurité rue Saint Pierre, a été réalisé. Le marquage au sol et la pose des panneaux seront effectués plus tard.

Travaux rue des Mauges : la partie réseau sera terminée prochainement. Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques (jusqu'à la rue St Honoré) s'effectueront dans la continuité.

Problème de stationnement rue de Beausoleil.

Suite aux travaux de la rue des Mauges, la circulation est déviée par la rue de Beausoleil où des véhicules en stationnement sont gênants. Un arrêté pour interdire le stationnement dans la rue de Beausoleil durant les travaux de la rue des Mauges sera pris.

→ **Tarifs du restaurant scolaire**

Vu la délibération 2013-55 du 5 septembre 2013 fixant les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er octobre 2013,

Vu le bilan financier du restaurant scolaire de l'année scolaire 2013-2014 :

➤ le prix de revient d'un repas comprenant le prix d'un repas, le coût du personnel encadrant, les charges de fonctionnement (chauffage, eau, électricité...) est de **6.25 €**.

➤ le prix moyen d'un repas facturé aux familles est de **3.70 €**.

➤ le montant restant à la charge de la commune est de **42 934.75 € soit 40.78 %**.

Vu le budget prévisionnel 2014-2015 du restaurant scolaire faisant apparaître une augmentation

des charges du personnel, s'expliquant par une nouvelle organisation du service,

Considérant qu'il est souhaité maintenir la prise en charge communale à 40 %,

Considérant que la commission Restaurant Scolaire proposait une augmentation des tarifs de 0.10 € par repas et que le bureau municipal s'était entendu sur une proposition d'augmentation de 0.15 € par repas,

Monsieur le Maire soumet au vote à bulletin secret, une augmentation des tarifs du restaurant scolaire de 0.10 € et de 0.15 € par repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour une augmentation de 0.15 €/repas et 7 voix pour une augmentation de 0.10 €/repas :

- **APPROUVE** une augmentation des tarifs du restaurant scolaire de 0.15 € par repas à compter du 1/12/2014.
- **FIXE** les tarifs du restaurant scolaire comme suit :
 - 1^{er} enfant : 3.95 €
 - 2^{ème} enfant : 3.65 €
 - 3^{ème} enfant et plus d'une fratrie : 3.56 €
 - Adultes : 6.44 €

→ Reprise de la gestion des activités « Périscolaire » et « Accueil de loisirs »

Vu la décision de l'association Familles Rurales de cesser ses activités Périscolaire et Accueil de loisirs au 31/12/2014,

Considérant que la municipalité a demandé au Centre Social Evre et Mauges de réaliser une étude de faisabilité pour reprendre les activités Périscolaire et Accueil de Loisirs à compter du 1/01/2015,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration du Centre Social pour la reprise de l'activité Périscolaire et Accueil de Loisirs de la commune,

Vu le bilan de l'étude de faisabilité présenté par Dominique Gourdon, conseiller délégué en charge de ce dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE** la proposition du Centre Social Evre et Mauges pour la reprise de la gestion des activités Périscolaires et Accueil de Loisirs actuellement gérées par l'association Familles Rurales, à compter du 1^{er} janvier 2015.

→ Subvention complémentaire à l'association Familles Rurales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) participe au financement de l'activité Périscolaire, inscrite au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). La subvention communale versée annuellement pour l'activité Périscolaire (3900 € en 2014) à l'association Familles Rurales est bien en deçà du montant contractualisé (5 970 €) dans le cadre du CEJ. Pour le prochain CEJ 2015-2018, le montant des aides de la CAF sera calculé par rapport à la dernière subvention versée.

Aussi, il est proposé d'ajuster au titre de l'année 2014, la subvention à l'association Familles Rurales et, de lui verser une participation financière complémentaire de 2 070 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE** le versement d'une subvention complémentaire de 2 070 € à l'association Familles Rurales pour l'activité Périscolaire au titre de l'année 2014.

→ Maintien de l'instauration de la Taxe d'Aménagement

La délibération n°2011-68 du 4/11/2011 instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune au taux de 2 % est reconduite de plein droit annuellement.